

## **Leçon 5    3<sup>ème</sup> trimestre 2010**

### **Sabbat après-midi, le 24 juillet 2010**

Les pécheurs doivent comparaître en jugement. Ils doivent répondre de l'accusation de délation de la loi de Dieu. Leur seul espoir est d'accepter le Christ, leur Substitut. Il a racheté la race déchue de la malédiction de la loi, ayant été fait péché – une malédiction – pour l'humanité. Rien sinon Sa grâce est suffisante pour libérer le transgresseur de l'esclavage. Et par la grâce de Christ tous ceux qui sont obéissants aux commandements de Dieu sont rendus libres.

« Etant donc justifiés par la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, » (Ro. 5 :1) « et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ, ... il montre ainsi sa justice dans le temps présent, de manière à être juste tout en justifiant celui qui a la foi en Jésus. » (Ro. 3 :24,26) « Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts ! Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché ! (Ro. 4 :7,8)

*Atlantic Union Gleaner, August 19, 1903.*

Christ nous donne dans Son école une leçon après l'autre qu'il ne faut pas compter sur nos mérites, mais sur ceux de la justice de Christ. Les conditions du salut sont présentées de différentes façons pour que chacun puisse les comprendre et ne puisse se tromper. La repentance et la foi sont les conditions nécessaires pour le salut. Abraham fut considéré comme juste, et en conséquence il fut obéissant. Puissent tous ceux qui se réclament de la vérité présente mettent aussi en pratique la Parole. Elle enseigne clairement que seul Dieu peut accorder le pardon. Le pécheur qui est pardonné et que Christ a accepté, de tout cœur pardonnera pleinement son frère.

*Signs of the Times, February 14, 1895.*

### **Dimanche, le 25 juillet 2010**

Hors de la grâce du Christ le pécheur est dans un état désespéré ; rien ne peut être fait pour lui ; mais la grâce divine communique à l'homme une puissance surnaturelle ; elle agit sur l'esprit, le cœur et le caractère. C'est la communication de la grâce du Christ qui fait discerner la nature odieuse du péché et l'expulse finalement du temple de l'âme. C'est la foi qui nous introduit dans l'intimité du Christ et nous associe à lui dans l'œuvre du salut. La foi est la condition à laquelle Dieu a jugé pouvoir promettre le pardon au pécheur ; non que la foi soit méritoire par elle-même, mais parce qu'elle saisit les mérites du Christ, le remède indiqué contre le péché. La foi peut offrir l'obéissance parfaite du Christ à la place de la transgression et de la défection du pécheur. Dès qu'un pécheur accepte le Christ comme son Sauveur personnel, Dieu pardonne ses péchés et le justifie gratuitement, conformément à ses promesses infaillibles. L'âme repentante comprend que sa justification lui vient du Christ, son substitut et son garant, qui est mort pour elle et s'est offert comme expiation et justice.

« Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice. Or, à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé non comme une grâce, mais comme une chose due ; et à celui qui ne fait point d'œuvre, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est imputée à justice. » (Romains 4 : 3-5) La justice consiste à obéir à la loi. La loi exige la

justice, et c'est ce que le pécheur doit à la loi ; mais il en est incapable. C'est par la foi seulement qu'il peut atteindre à la justice. Par la foi il peut apporter à Dieu les mérites du Christ, et le Seigneur place l'obéissance de son Fils sur le compte du pécheur. La justice du Christ est acceptée au lieu de la faillite de l'homme, et Dieu reçoit, pardonne, justifie l'homme repentant et croyant, le traite comme s'il était juste, et l'aime comme il aime son propre Fils. C'est ainsi que la foi est imputée à justice; l'âme pardonnée avance de grâce en grâce, d'une lumière reçue à une plus grande lumière. Elle peut dire avec joie : « Il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous aurions faites, mais selon sa miséricorde, par le baptême de la régénération, et le renouvellement du Saint-Esprit, qu'il a répandu sur nous avec abondance par Jésus-Christ notre Sauveur, afin que, justifiés par sa grâce, nous devenions, en espérance, héritiers de la vie éternelle. » (Tite 3 : 5-7)

Il est encore écrit : « Mais à tous ceux qui l'ont reçue, à ceux qui croient en son nom, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, lesquels sont nés, non du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu. » (Jean 1 : 12, 13.) Jésus a déclaré : « Si un homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu. » (1 Jean 3 : 3) « Si un homme ne naît d'eau et d'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu, » (Jean 3 : 5) Ce n'est pas un idéal inférieur qui nous est proposé, car nous devons devenir enfants de Dieu. Nous devons être sauvés en tant qu'individus ; au jour de l'épreuve finale on verra qui a servi Dieu et qui ne l'a pas servi. Nous sommes sauvés en tant qu'individus ayant cru au Seigneur Jésus-Christ.

Plusieurs se fourvoient en pensant qu'ils doivent escalader le ciel, faire quelque chose de méritoire qui leur procure la faveur de Dieu. Ils tâchent de s'améliorer par leurs propres efforts, sans aide aucune. Or ceci est impossible. Le Christ a ouvert la voie en s'immolant pour nous, en nous donnant un exemple par sa vie, en devenant notre grand souverain sacrificateur. Il a dit : « Je suis le chemin, la vérité, et la vie. » (Jean 14 : 6) Ces paroles ne seraient pas vraies si nous pouvions gravir ne fût-ce qu'un échelon par nos propres efforts. Mais quand nous acceptons le Christ, les bonnes œuvres font leur apparition, elles constituent la preuve évidente que nous sommes sur le chemin de la vie, que le Christ est notre chemin, que nous foulons le bon sentier qui mène au ciel. *Review and Herald, November 4, 1890; Messages choisis, vol. 1, pp. 429-431.*

### **Lundi, le 26 juillet 2010**

*Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts ! Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas son péché ! Rom. 4 :7,8*

Il n'y a pas à hésiter un instant de tourner nos cœurs vers notre Rédempteur avec la plus parfaite confiance lorsque nous pensons à ce qu'Il a fait pour nous, alors même que nous étions pécheurs. Par la foi nous pouvons reposer en Son amour, car il déclare : « Tous ceux que le Père me donne viendront à moi, et je ne mettrai pas dehors celui qui vient à moi ; » (Jn 6 :37).

Ce serait une chose terrible de se tenir devant Dieu revêtus de notre péché, Son œil lisant chaque secret de notre vie. Mais grâce à l'efficacité du sacrifice du Christ nous pouvons nous tenir devant Dieu purs et sans tache, nos péchés étant expiés et pardonnés. « Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les pardonner, et pour nous purifier de toute iniquité. » (1 Jn 1 :9). Le pécheur racheté, revêtu de la robe de la

justice de Christ, peut se tenir en présence d'un Dieu qui hait le péché et qui nous a rendus parfaits par les mérites du Sauveur.

Ce n'est que par la foi au nom du Christ que le pécheur peut être sauvé... La foi en Christ n'est pas l'œuvre de la nature, mais l'œuvre de Dieu sur l'esprit humain, accomplie dans notre âme par le Saint-Esprit, qui révèle Christ, comme Christ a révélé le Père. Or, la foi est une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas. Avec sa puissance justificatrice et sanctifiante, c'est au-dessus de ce que les hommes appellent la science. C'est la science des réalités éternelles. La science humaine est souvent trompeuse et nous égare, mais cette science céleste n'égare jamais. Elle est si simple qu'un enfant peut la comprendre, et pourtant l'homme le plus cultivé ne peut l'expliquer. En fait, elle est inexplicable et incommensurable, au-delà de toute expression humaine.

Quel amour inexprimable a manifesté le Sauveur vis-à-vis des enfants des hommes ! Non seulement Il enlève la marque du péché, mais Il nettoie et purifie l'âme, la revêtant de la robe de Sa propre justice, qui est sans tache, tissée dans le métier du ciel. Non seulement Il enlève la malédiction du pécheur, mais Il le conduit vers une union avec Lui, reflétant sur lui les rayons brillants de Sa justice. Il est accueilli avec un geste de bienvenue par l'univers céleste et, il est accepté par le bien-aimé Fils de Dieu. Quelle gloire peut rendre à Dieu l'homme déchu, par la transformation occasionnée par sa repentance et sa foi !

*In Heavenly Places*, p. 51.

Les plus excellents traits de caractères naturels que l'homme peut imaginer posséder ne sont même pas à prendre en considération. La soi-disant religion « naturelle » n'a aucun poids sur la balance de Dieu, parce que tous ont péché et sont privés de Sa gloire. Ceux qui sont sages selon leur propre estimation doivent voir leur besoin de la sagesse divine. Ce fait doit être souligné clairement : l'homme est une brebis perdue, et ne peut jamais sans l'aide divine s'orienter et retourner au bercail. Il n'y en a qu'Un qui peut le rechercher, le retrouver, le restaurer dans une situation de sainteté et de faveur divine – Jésus-Christ notre Rédempteur. Mais quoique dégradé par le péché, aveuglé et misérable, l'homme peut être racheté s'il accepte le Christ comme son Sauveur personnel et redevient loyal à Dieu.

*The Youth's Instructor*, August 27, 1896.

### **Mardi, le 27 juillet 2010**

Le Fils de Dieu est le centre du grand plan de la rédemption qui couvre toutes les dispensations. Il est « l'Agneau de Dieu prédestiné avant la fondation du monde. » Il est le Rédempteur des fils et des filles perdus d'Adam dans toutes les époques de la probation humaine. « Il n'y a de salut en aucun autre ; car il n'y a sous le ciel aucun autre nom qui ait été donné parmi les hommes, par lequel nous devons être sauvés. » (Ac 4 :12) Christ est la substance, ou l'entité qui jette Son ombre sur les dispensations précédentes. Quand Christ est mort, l'ombre a cessé. A la mort de Christ le système typique a été éliminé ; mais la loi de Dieu dont la violation a rendu le plan du salut nécessaire fut magnifiée et rendue honorable. L'Évangile fut une nouvelle de grande joie à Adam, Noé, Abraham et Moïse ; car il leur présentait un Sauveur à venir. Une lumière plus claire et plus glorieuse brille maintenant sur le chrétien. Nous regardons en avant vers l'entrée en Eden qu'Adam a perdu. Ceux qui ont vécu avant la venue du

Christ ont regardé par la foi vers Sa venue ; mais ce qui devait être saisi par la foi par eux, est une assurance pour nous ; car nous savons que Christ est venu, comme prédit par les prophètes. C'est aussi essentiel pour nous d'avoir la foi en notre Rédempteur qui est venu sur la terre et qui est mort pour être notre sacrifice que c'était le cas pour les anciens de croire en un rédempteur à venir, foi qu'ils exprimaient par leurs offrandes et leurs sacrifices.

*The Bible Echo*, July 15, 1893.

La Bonne Nouvelle du salut ne doit pas être comprise comme une permission accordée aux hommes de continuer à vivre en révolte contre Dieu en transgressant sa loi juste et sainte. Toute personne qui croit comprendre les Écritures devrait voir que sous la grâce, Dieu exige tout ce qu'il exigeait en Éden: une parfaite obéissance à sa loi. Au jour du jugement, Dieu demandera à ceux qui font profession de christianisme: Pourquoi, tout en déclarant croire en mon Fils, avez-vous continué à transgresser ma loi ? Qui vous a enseigné à fouler aux pieds les règles de ma justice ? "Voici, l'obéissance vaut mieux que les sacrifices, et l'observation de sa parole vaut mieux que la graisse des béliers." L'Évangile du Nouveau Testament n'abaisse pas la règle de l'Ancien, de manière à permettre au pécheur de se croire sauvé dans ses péchés. Dieu exige de tous ses sujets une entière obéissance à ses commandements. Maintenant comme toujours, seule une justice parfaite donne droit au ciel. Le Christ est notre espérance et notre refuge. Sa justice n'est imputée qu'à celui qui veut obéir. Acceptons cette justice par la foi, afin que le Père ne découvre aucun péché en nous. Ceux qui auront foulé aux pieds la sainte loi n'auront pas le droit de se réclamer de cette justice. Si seulement il nous était donné de voir l'immensité du plan du salut en tant qu'enfants obéissants à ce que Dieu demande, sachant que nous avons la paix avec Dieu par Jésus-Christ, notre sacrifice expiatoire!

*Review and Herald*, September 21, 1886;

*Commentaires d'Ellen White* sur Romains 3 :31.

### **Mercredi, le 28 juillet 2010**

Notre acceptation par Dieu n'est sûre que par son Fils bien-aimé, et nos bonnes œuvres ne sont que le résultat de l'action de Son amour qui pardonne les péchés. Elles ne sont pas une garantie pour nous, et rien ne nous est accordé pour nos bonnes œuvres par lequel nous puissions réclamer le salut de notre âme. Le salut est un don gratuit de Dieu pour le croyant, qui n'est accordé qu'à cause de Christ. L'âme troublée peut trouver la paix par la foi en Christ, et sa paix sera proportionnelle à sa foi et à sa confiance. Le croyant ne peut pas présenter ses œuvres comme un argument pour le salut de son âme.

Mais les bonnes œuvres n'ont-elles pas une vraie valeur? Le pécheur qui journalièrement commet impunément des péchés, est-il considéré par Dieu avec la même faveur que celui qui par la foi en Christ essaie d'agir avec intégrité? Les Écritures répondent: "Nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ pour de bonnes œuvres, que Dieu a préparées d'avance, afin que nous les pratiquions." Le Seigneur dans sa providence divine et par sa faveur imméritée, a ordonné que les bonnes œuvres soient récompensées. Nous sommes acceptés uniquement par les mérites de Christ; et les actions de miséricorde, les œuvres charitables que nous faisons, sont les fruits de la foi et se transforment en bénédiction pour nous, car les hommes seront récompensés en accord avec leurs œuvres. Le parfum des mérites de Christ est ce qui fait que nos bonnes œuvres sont acceptées auprès de Dieu, et c'est la grâce qui nous rend capables de

Web page: [www.adventverlag.ch/egwf](http://www.adventverlag.ch/egwf)

faire les œuvres pour lesquelles il nous récompense. Nos œuvres en elles-mêmes n'ont aucun mérite. Quand nous faisons tout ce que nous pouvons, nous devons nous considérer comme des serviteurs inutiles. Nous ne méritons par les remerciements de Dieu, car nous n'avons fait que notre devoir, et nos œuvres n'auraient pas pu être faites avec la force de notre propre nature pécheresse.

Ellen G. White Comments, *SDA Bible Commentary*, vol. 5, p. 1122 ;  
*Commentaires d'Ellen White* sur Luc 17:10

La loi attend de l'homme une obéissance complète pendant toute la période de sa vie. En conséquence il lui est impossible par une obéissance future d'expier pour même un péché passé. Et sans la grâce de Christ pour renouveler le cœur, nous ne pouvons obéir par nous-mêmes à la loi de Dieu. Notre cœur est mauvais par nature, et comment, alors, pourrait-il nous amener à agir correctement ? « Comment d'un être souillé sortirait-il un homme pur ? » (Job 14 :4) Tout ce que l'homme peut faire sans Christ est pollué par l'égoïsme et le péché. En conséquence celui qui essaie d'atteindre le ciel par ses propres œuvres en gardant la loi essaie d'accomplir une impossibilité. L'homme ne peut être sauvé dans la désobéissance, mais ses œuvres ne devraient pas venir de lui. « car c'est Dieu qui produit en vous le vouloir et le faire, selon son bon plaisir. » (Phil 2 :13) Si l'homme pouvait se sauver lui-même par ses propres œuvres, il aurait quelque chose en lui-même dont il pourrait se réjouir. Mais ce n'est que par la grâce de Christ que nous pouvons recevoir la force d'accomplir le moindre acte juste.

*The General Conference Bulletin*, March 5, 1895.

#### **Jeudi, le 29 juillet 2010**

L'idée que la mort de Christ a remplacé la loi par la grâce est un sophisme de Satan. La mort de Jésus ne modifia, ni n'annula, ni n'amoin

dit en quoi que ce soit les dix commandements. Cette précieuse grâce offerte aux hommes par le moyen du sang du Sauveur exalte la loi de Dieu. Depuis la chute de l'homme, le gouvernement de Dieu et sa grâce sont inséparables. Ensemble, ils vont main dans la main à travers toutes les dispensations. " La bonté et la fidélité se rencontrent, la justice et la paix s'embrassent" (Ps. 85: 11).

Jésus, notre substitut, a accepté de se charger, à la place de l'homme, de la pénalité de la loi transgressée. Il a couvert sa divinité avec l'humanité, et de cette façon, il est devenu Fils de l'homme, Sauveur et Rédempteur. La mort même du bien-aimé Fils de Dieu, dans le but de racheter l'homme, montre l'immutabilité de la loi divine. Comme il est facile pour le transgresseur de penser que Dieu pourrait avoir aboli sa loi, préparant ainsi une voie par laquelle les hommes puissent se sauver et Christ rester au ciel! La doctrine qui enseigne la liberté par le moyen de la grâce pour abolir la loi est une erreur fatale. Tout transgresseur de la loi de Dieu est un pécheur et personne ne peut être sanctifié tout en vivant consciemment dans le péché.

*Faith and Works*, pp. 30, 31; *La foi et les œuvres*, pp. 22, 23.

Mais c'est toujours le dessein de Satan d'invalider la loi de Dieu et de déformer la vraie signification du plan du salut. En conséquence, il est à l'origine de l'erreur selon laquelle le sacrifice de Christ sur la croix du Calvaire avait pour but de libérer l'homme de l'obligation de garder les commandements de Dieu. Il a introduit dans le monde

l'erreur selon laquelle Dieu a aboli sa constitution, a détruit sa norme morale, et a annulé sa loi sainte et parfaite. S'il avait fait cela, quel terrible prix aurait payé le ciel! Au lieu de proclamer l'abolition de la loi, la croix du Calvaire proclama au son du tonnerre son immuabilité et son caractère éternel. Si la loi avait pu être abolie, tout en maintenant le gouvernement du ciel, de la terre et des innombrables mondes de Dieu, Christ n'aurait pas eu besoin de mourir. La mort de Christ a résolu pour toujours l'interrogation sur la validité de la loi de Jéhovah. Ayant souffert la pénalité complète d'un monde coupable, Jésus s'est fait Médiateur entre Dieu et l'homme, dans le but de restaurer, pour l'âme pénitente, la faveur de Dieu et de lui permettre par la grâce de garder la loi du Très-Haut. Christ n'est pas venu pour abroger la loi ou les prophètes, mais pour les accomplir jusqu'à la dernière lettre. L'expiation du Calvaire a défendu la loi de Dieu, sainte, juste et véritable, non seulement devant le monde déchu mais aussi devant le ciel et devant les mondes qui n'ont pas chuté. Christ est venu magnifier la loi et la rendre honorable.

*Faith and Works*, pp. 118, 119; *La foi et les œuvres*, pp. 126, 127.

Obéir à la loi de Dieu est la condition du salut. De nombreuses personnes déclarent que, en donnant Sa vie pour racheter la race humaine, le Christ a aboli la loi de Dieu. C'était au contraire précisément parce que la loi de Dieu ne pouvait être abolie que Christ est mort comme victime des transgressions du monde. « Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » (Jn 3 :16) La mort de Christ sur la croix du Calvaire est l'évidence la plus forte qui puisse être donnée au monde que la loi de Dieu est immuable.

*Review and Herald*, September 5, 1907.

#### **Vendredi, le 30 juillet 2010**

Lectures complémentaires. :

*Jésus-Christ*, ch. 31 « Le sermon sur la montagne » pp. 295-296. ;  
ch.66 « Controverses », pp 604, 605. ;  
ch. 79 « Tout est accompli »pp. 767-770.

*Patriarches et prophètes*, ch. 11, « L'appel d'Abraham »pp. 103-109;  
ch. 32 « La foi et les alliances », pp. 339-341.

*Messages choisis*, vol. 1, pp. 454, 455.